REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉPARTEMENT
DE SAÔNE ET LOIRE
—
COMMUNE
DE
**TORCY**

# ARRÊTÉ DU MAIRE

**N° AR/2025-343**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de juillet ;
Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;
**Vu** les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure ;
**Vu** le Code de la Route ;
**Vu** la demande présentée par l'entreprise **ARTP** de Montchanin, pour des travaux pour **ENEDIS**, chemin des Bourreliers (voir plan)
**Considérant** qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

## ARRETONS

**ARTICLE 1** : À compter du **22/09/2025** pour une durée de 30 jours, la circulation aux abords du chantier cité ci-dessous s'effectuera :
-En circulation alternée.
**Durant la période des travaux et suivant leur avancement, la route sera barrée sur une période de 2 à 3 jours. Avant cette période, l'entreprise veillera à informer les habitants de cette fermeture Une solution d'aller et venir au domicile des habitants concernés doit être maintenue lors de cette période de fermeture.**

**ARTICLE 2** : Dans l'emprise du chantier, le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits. Les mesures de sécurité seront mises en œuvre en ce qui concerne la circulation des piétons.

**ARTICLE 3** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté entrera en vigueur dès le commencement du chantier.

**ARTICLE 5** : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 6** : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

**ARTICLE 7** : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TORCY, le 29/07/2025.
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

**M. Philippe PIGEAU**

Notifié - Publié le
30 JUIL. 2025
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210